

17.11.06

Déclaration de Limassol

Adoptée le 10 novembre 2006 par les membres présents de l'Association européenne des anciens Parlementaires des Pays membres du Conseil européenne ou de l'Union européenne

L'EUROPE, LA MEDITERRANEE ET LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME INTERNATIONAL

1. Nous, anciens parlementaires, réaffirmons la conviction de l'Association européenne que la consolidation de la paix fondée sur la justice et la coopération internationale sont d'un intérêt vital pour la préservation de la société humaine et de la civilisation. Nous confirmons notre attachement aux valeurs spirituelles et morales qui sont le patrimoine commun de nos peuples et qui sont à l'origine des principes de liberté individuelle, de liberté politique et de prééminence du droit, sur lesquels se fonde une démocratie véritable.

Définitions

2. La Méditerranée va au-delà de la mer qui s'étend du Déroit de Gibraltar aux Dardanelles et aux cotes du Proche Orient ; en tant que région, elle englobe les Etats de la rive nord et Atlantique occidentale (Europe), sud et des îles atlantiques (Afrique) et orientale (Asie) de la Méditerranée, sachant que cette formule géographique est interprétée très soupagement, comme le montre l'exemple de la Jordanie.
3. Même si le terrorisme n'a pas été défini au dernier sommet euro-méditerranéen à Barcelone, novembre 2005, on peut déduire du code de conduite signé à cette occasion que le terrorisme est le recours délibéré - par une personne, un groupe ou un État - à la violence armée et illicite généralement dirigée contre des cibles non combattantes, c'est-à-dire contre des personnes civiles, des représentants politiques et institutionnels ou des biens, et destinée à produire sur la population civile un sentiment de terreur pour contraindre ou intimider les pouvoirs publics ou la société, en vue de fins qui sont normalement d'ordre politique ou religieux. Le terme « terrorisme international » peut faire penser à tort qu'il existerait une forme unique de terrorisme avec des objectifs et structures organisationnels centraux. Ce n'est pas le cas. C'est à l'échelle internationale qu'il faut prendre conscience du fait que les « nouveaux » terroristes pratiquent souvent un terrorisme kamikaze. Il faut organiser l'échange d'informations pertinentes et adopter une démarche commune de la communauté internationale contre les terroristes. Pour nous, le terrorisme n'est pas du tout acceptable comme « la continuation de la politique par d'autres moyens » et il ne peut y avoir aucune justification.

Héritage commun et nouveaux défis

4. Depuis longtemps la Méditerranée constitue un carrefour économique et culturel et forme une région d'héritage commun dont les voisins riverains semblent incapables ou réticents à tirer pleinement profit. En tant que lieu d'interaction, de commerce et de transit, elle acquit

très tôt une grande importance et un rôle stratégique capital, devenant, à travers l'histoire, aussi le théâtre de conflits, en raison notamment du fait que le développement du commerce induisait alors une utilité croissante de la mer comme voie de communication. Pour l'évolution moderne de l'Europe, la Méditerranée a été un berceau déterminant de cultures et de civilisations.

5. Avec la fin de la guerre froide, la Méditerranée constitue un espace bénéficiant de sa propre dynamique, notamment en ce qui concerne les aspects de sécurité. Il n'est alors pas étonnant de constater que l'OTAN - plaçant dès 1991 la Méditerranée dans son concept stratégique -, l'UE, le Conseil de l'Europe et l'OSCE s'intéressent de près à cette région. La politique de l'UE envers le sud de la Méditerranée débute vraiment en 1995 avec « le processus de Barcelone ».
6. La « Déclaration de Barcelone » de 1995 et le programme de travail sont à l'origine d'un ambitieux projet politique visant à la création d'un « partenariat euro-méditerranéen ». Les objectifs poursuivis étaient et sont toujours
 - le partenariat politique et de sécurité doit développer autour de la Méditerranée une zone de paix et de stabilité ; il est fondé sur d'importants principes du droit international, est résolu à développer l'Etat de droit et la démocratie et s'engage à respecter les droits de l'homme;
 - le partenariat économique et financier s'engage à un développement durable et socio-économiquement équilibré de la Méditerranée ; il recherche un espace de prospérité commune par le déploiement progressif d'une zone de libre-échange d'ici à l'an 2010, conformément aux dispositions de l'OMC (l'UE soutient les réformes structurelles de l'économie et de l'administration par des aides financières considérables, le programme dit MEDA – la Banque européenne d'investissement met à disposition des prêts et des fonds spéciaux par l'intermédiaire de sa facilité méditerranéenne renforcée);
 - le partenariat social, culturel et interhumain sert au développement des ressources humaines, à la compréhension entre les cultures et à l'échange parmi les sociétés civiles (en avril 2005, la fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh a été inaugurée à Alexandrie pour le dialogue entre les cultures et l'échange entre les sociétés civiles).
 - A ces trois « volets », un quatrième a été ajouté avec le programme régional pour la justice, la lutte contre la criminalité et l'immigration dans le plan d'action de Valence en 2002.

Le processus de Barcelone est complété par la « politique européenne de voisinage » (PEV) qui lance des programmes de réformes politiques et économiques, dont l'importance et la rapidité de traduire en actes dépendent de la volonté des pays partenaires. Le nouvel Instrument européen de voisinage et de partenariat, entrant en vigueur en 2007, devrait servir à renforcer le processus de Barcelone.

7. Des sollicitations supplémentaires ont compliqué et compliquent toujours la réalisation des objectifs poursuivis par le partenariat euro-méditerranéen: les différents attentats terroristes (du 11 septembre 2001 aux États-Unis à ceux qui ont frappé des États européens, surtout en Espagne et au Royaume Uni), la guerre en Irak, la violation d'une série de résolutions de l'ONU par différents Etats membres et la radicalisation islamique. Les images d'Abu Ghraib et les incidents survenus dans le camp de prisonniers à Guantánamo ont suscité une

catastrophe morale et une perte de crédibilité non seulement aux États-Unis mais aussi dans l'Occident en général.

8. Si nous devons tracer aujourd'hui la frontière Nord-Sud, la ligne de partage passerait au milieu du bassin méditerranéen qui est notre « Rio Grande ». En même temps les pays méridionaux de la Méditerranée sont des partenaires politiques et commerciaux de premier plan et revêtent aussi beaucoup d'importance pour l'Europe en raison non seulement de leurs ressources naturelles (pétrole, gaz et, potentiellement, énergie solaire). La pauvreté, les déficits en liberté, démocratie et bonne gouvernance, l'explosion démographique, l'immigration illégale et la traite des êtres humains, l'inégalité entre les hommes et les femmes, l'extrémisme religieux et politique croissant ainsi que le terrorisme font de la région une interface dangereuse pour les risques et défis du monde et notamment de l'Europe. A tout cela s'ajoutent des luttes politiques pour la souveraineté territoriale et pour la possession des ressources naturelles essentielles comme l'eau et surtout les hydrocarbures, ainsi que des problèmes d'environnement causés par des interactions complexes entre facteurs physiques, biologiques et climatiques, politiques, sociaux, économiques et culturels.
9. La promotion de la paix et de la sécurité dans la région de la Méditerranée requiert une application stricte de la législation internationale et des résolutions des Nations Unies, un respect absolu des droits de l'homme et la cessation de toute forme d'intervention et d'occupation étrangère illicite.

Réponses et revendications des anciens parlementaires

10. Pour les relations euro-méditerranéennes en ce qui concerne les valeurs et les objectifs, nous, anciens parlementaires, recommandons de prendre comme guide – en parallèle à la Déclaration de Barcelone – la « Déclaration du Millénaire », adoptée en 2000 par l'Assemblée générale des Nations Unies et réaffirmée par le Sommet mondial de 2005. La Déclaration énonce certaines valeurs qui devraient sous-tendre les relations internationales au XXI^e siècle, à savoir: la liberté, l'égalité, la solidarité, la tolérance, le respect de la nature et le partage des responsabilités. Pour traduire ces valeurs communes dans les actes, les chefs d'État et de gouvernement ont défini des objectifs auxquels ils attachent une importance prioritaire : paix, sécurité et désarmement ; développement et élimination de la pauvreté ; protection de l'environnement commun ; droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance. Le NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) constitue également un point de repère pour certains aspects de la coopération euro-méditerranéenne, dont l'ultime but est de combler le fossé séparant l'Afrique du reste du monde et qui prône l'établissement des conditions favorables à la croissance et au développement durables en assurant la paix et la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance politique, économique et d'entreprise, l'intégration et la coopération régionale, ainsi que le renforcement des capacités.
11. Etant donné que le bilan des dix premières années du processus de Barcelone s'avère mitigé en raison de progrès et de déficiences constatés des deux côtés, que l'instauration d'un vrai dialogue inter-régional a, pour l'essentiel, échoué et que l'aspect le plus frappant du partenariat est l'asymétrie existant sur le plan institutionnel entre les deux régions, il faut

envisager une redéfinition et un nouvel élan pour les relations transméditerranéennes et encourager la création d'une « nouvelle identité méditerranéenne ». C'est pourquoi nous, anciens parlementaires, nous réjouissons de la création de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne et de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, qui a tenu sa session inaugurale à Amman, Jordanie, en septembre 2006. La mise en place de cette Assemblée, dont le secrétariat exécutif se trouve à Malte, procurera à la région son propre forum parlementaire, qui est l'endroit approprié pour aborder des questions d'intérêt commun et dans lequel tous les parlements du littoral méditerranéen peuvent participer sur un pied d'égalité. L'Assemblée parlementaire de la Méditerranée contribuera, par le développement d'échanges culturels, économiques, sociaux et humains, à la consolidation et au renforcement de la démocratie et de l'état de droit, au respect des droits de l'homme et à la création dans la région méditerranéenne, d'un forum pour le dialogue entre les cultures, les civilisations et les religions.

12. A l'occasion du 10^{ème} anniversaire du processus de Barcelone, en novembre 2005, les acteurs impliqués ont renouvelé leur adhésion au partenariat euro-méditerranéen et adopté un certain nombre d'initiatives: un programme de travail général pour les cinq prochaines années (dans les domaines suivants: partenariat politique et de sécurité, croissance et réformes économiques viables, éducation et échanges socioculturels, intégration sociale, justice et sécurité); un code de conduite sur la lutte contre le terrorisme; une réponse globale au problème des migrations, en cherchant à équilibrer la lutte contre l'immigration clandestine et le soutien au développement des pays africains ; la réaffirmation de l'objectif de création d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010. Tous les partenaires doivent prendre au sérieux ces initiatives et leur promesse de bâtir le partenariat sur un pacte démocratique, le modèle d'un développement durable, humain et équilibré et le principe de la « copropriété » (« co-ownership »).
13. L'UE doit démontrer une volonté politique plus forte et tout mettre en œuvre pour transposer le plus possible le nouveau programme de travail quinquennal en coopération avec les riverains méridionaux de la Méditerranée afin d'atteindre, du moins approximativement, l'objectif de produire des résultats positifs pour tous les habitants de la région et d'améliorer la visibilité du partenariat. Pour cela, il est primordial d'achever son processus d'unité politique et de constitutionnalisation et de se doter d'une vraie politique étrangère commune.
14. Certains reproches peuvent aussi être adressés à la partie arabe. Selon l'analyse du « Arab Human Development Report » publié en 2005, les réformes entreprises ont certes atteint quelques résultats notables en matière de modernisation dans les pays arabes (par exemple, pour la lutte contre les taux de morbidité et de mortalité et l'élargissement quantitatif des mesures d'éducation) mais des déficits politiques existent encore. Il y a une escalade de l'extrémisme et du terrorisme dans le monde, mais il y a aussi beaucoup de personnes et d'institutions qui oeuvrent pour la paix.
15. La déclaration adoptée à Tunis par la Ligue arabe en mai 2004, « Le processus de développement, de modernisation et de réforme dans le monde arabe » est accueillie favorablement. Des efforts internes correspondants doivent également être soutenus de

l'extérieur. Le conflit au Proche-Orient, qui n'est toujours pas réglé, ne peut cependant être un prétexte à l'absence de réformes.

16. Le processus de Barcelone - intégré dans les efforts du quartet ONU - Etats-Unis - Russie - UE - doit être mieux exploité qu'il ne l'a été jusqu'à présent en vue de promouvoir le processus d'une paix durable et juste au Proche-Orient, exhorter à une transposition rapide et complète de la feuille de route et contribuer à la réalisation de deux Etats souverains viables et démocratiques vivant en sécurité, à savoir Israël et la Palestine. Cela serait aussi un signal évident contre le terrorisme. De même qu'il faut considérer comme un signal important pour la sécurité et la stabilité de la rive est de la Méditerranée que la récente crise qui s'est produite dans la région a pu se conclure grâce à la tenace initiative politico-diplomatique de certains gouvernements européens et de l'Union européenne, enfin protagoniste dans cette aire si délicate et décisive pour son avenir et pour la paix dans le monde, et à l'envoi, sous l'égide de l'ONU, d'une force militaire de maintien de la paix au Liban. Enfin, les événements en Irak et la crise nucléaire en Iran ont détérioré les conditions-cadres internationales pour un développement euro-méditerranéen propice ; des solutions efficaces s'imposent afin de garantir, dans ces deux pays également, un développement durable, humain, démocratique et pacifique.

17. La Méditerranée devrait devenir une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs, les pays partenaires doivent être intégrés davantage dans le domaine de la politique européenne de sécurité et de défense, et tous les pays de la Méditerranée (même Israël) devraient adhérer au Traité sur la non-prolifération. Le projet d'une Charte pour la paix et la stabilité dans l'espace méditerranéen doit être achevé le plus vite possible et implique une renonciation générale à la violence et aux actions armées.

18. La nouvelle facilité financière, annoncée à Barcelone, pour soutenir les partenaires méditerranéens prêts aux réformes, doit être utilisée de manière cohérente pour le renforcement et la promotion de la démocratie et d'une participation politique élargie, de la bonne gestion des affaires publiques (bonne gouvernance), des droits de l'homme et libertés fondamentales, de l'égalité des sexes, de la liberté des médias ainsi que d'une justice indépendante.

19. Nous plaçons en faveur d'un regard différencié sur les pays et peuples partenaires de la rive sud de la Méditerranée et sur les mouvements islamistes. Une stratégie courageuse consisterait à renforcer les mouvements et régimes démocratiques et à sensibiliser les musulmans à la démocratie. Le succès des Frères musulmans en Egypte ainsi que du Hamas en Palestine lors des dernières élections parlementaires exige aussi des actions prudentes dans le sens d'une influence positive liée à certaines conditions (comme la reconnaissance de la feuille de route) compte tenu de leur composition en partie hétérogène. Il n'est pas sage de contribuer à l'aggravation des conditions de vie en Palestine.

Combattre le terrorisme et le priver de son sol nourricier - améliorer les conditions de vie

20. La sécurité des citoyens doit être renforcée, surtout par une politique plus efficace de lutte contre le terrorisme – moyennant la défense des principes de l'État de droit pour le respect des droits de l'homme et du droit international - et par le respect du Code de Conduite pour la lutte contre le terrorisme convenu à Barcelone en 2005. Actions menées par tout type de lutte armée contre des objectifs exclusivement civils comportant des victimes civiles sont à considérer comme un crime contre l'humanité et, en tant que telles, doivent être sanctionnées. Une coopération approfondie est de rigueur pour mettre fin aux agissements des terroristes et réseaux terroristes, protéger les cibles potentielles, prévenir les prises d'otages, mieux venir à bout des conséquences des attentats. En ce qui concerne les restrictions de la liberté dans nos sociétés au profit de la lutte contre le terrorisme, dans un régime de liberté, organisé par la Convention européenne des droits de l'homme, ces restrictions doivent être prévues par la loi et répondre à un impératif de nécessité et de proportionnalité. D'ailleurs, il faut garder à l'esprit qu'il est finalement plus efficace d'imposer les droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme que de forcer à la sécurité avec rigidité; l'expérience en Europe de l'Est nous montre qu'une attitude résolue a permis un bouleversement politique. Le « soft power » n'est pas ciblé, comme le traditionnel « hard power », sur la contrainte et la violence mais plutôt sur la transmission d'informations, d'idées, de valeurs et de normes.
21. Certains concepts fondamentalistes nient le pluralisme politique et l'égalité des droits pour les femmes et les hommes. Leurs adhérents veulent faire appliquer leurs conceptions à la sphère socio-politique. Nous dénonçons de telles tentatives et repoussons avec fermeté les fondamentalismes religieux qui portent à l'intolérance, à la sédition et, en fin de compte, au choc des civilisations. D'autre part, nous lançons un fervent appel en faveur de la tolérance, de l'humanisme et du dialogue interculturel.
22. Un des principaux objectifs de la politique de développement est de priver le terrorisme de son substrat, de son sol nourricier. La politique de développement doit en l'occurrence tenir compte de toutes les lignes conflictuelles religieuses et ethniques et contribuer ainsi à les désamorcer - notamment par la promotion prudente du dialogue intraculturel et interculturel, de la rencontre et de la compréhension. La lutte contre la pauvreté – notamment par la création d'emplois – et contre les inégalités économiques, sociales et raciales dans le monde joue un rôle central dans la prévention du terrorisme et freine l'émigration. De meilleures perspectives de vie et d'avenir offrent des alternatives au terrorisme, à la violence et au désespoir. L'objectif de réduire de moitié le nombre de personnes qui vivent dans la pauvreté absolue d'ici à l'an 2015 est, par conséquent, une toute première priorité. C'est surtout pour cette raison que la politique de développement doit être renforcée à tous les niveaux, sur le plan financier, social, conceptuel et personnel. Plus que jamais, il convient de promouvoir le progrès économique et la démocratie par le dialogue et la coopération partenariale dans les pays en développement et en transformation, mais aussi et surtout dans les pays islamiques. Des résultats durables ne sont toutefois que difficilement réalisables sans un environnement national et international propice au développement. Pour décider des volumes, de l'utilisation des instruments et des groupes-cibles de la coopération au développement, le respect de critères, comme le respect des droits de l'homme, la participation de la population aux

décisions politiques, la sécurité juridique, l'étendue de la corruption ou l'orientation sur le développement des actes de l'Etat (p. ex., montant des dépenses d'armements) est à recommander. L'efficacité de l'aide, la coordination entre bailleurs de fonds et la cohérence entre diverses composantes politiques sont davantage exigées.

23. Un facteur d'une importance particulière pour la « sécurité humaine » résidera dans l'apport de contributions meilleures et plus importantes à l'amélioration du niveau de vie des individus dans la région, à la cohésion sociale et à la promotion surtout d'une croissance économique propre à éliminer la pauvreté et le chômage. La zone de libre-échange euro-méditerranéenne facilite les échanges commerciaux ainsi que le développement de l'industrie et du tourisme ; elle joue ; par conséquent ; un rôle prépondérant. Les mesures qui doivent accompagner ce projet ambitieux concernent notamment le renforcement de l'économie privée, la formation professionnelle, une infrastructure améliorée, une coopération au développement améliorée et renforcée, la création d'un marché euro-méditerranéen de l'énergie (énergies traditionnelles et renouvelables) avec une « Agence euro-méditerranéenne de l'Énergie », y compris la promotion de la recherche en matière d'énergie et de rendement énergétique, le soutien de la coopération Sud-Sud déjà opérationnelle par l'intermédiaire de l'Observatoire Méditerranéen de l'Énergie (OME) créé à l'intérieur de l'École de Mines de Paris, et le Mediterranean Renewable Energy Programme (MEDREP) réalisé en Italie ainsi que, tout particulièrement, les efforts appropriés des pays partenaires. A l'ère de la mondialisation, les conditions-cadres offrant une orientation pour la création d'une telle zone de libre-échange englobent le modèle d'un développement durable et respectueux de la dignité humaine et d'une économie de marché sociale et écologique internationale, la Déclaration universelle sur la démocratie de l'Union Interparlementaire (UIP), la Charte des droits fondamentaux de l'UE, la Charte sociale révisée du Conseil de l'Europe et les conventions en vigueur de l'OIT. Pour la constitution de cette zone de libre-échange, il faudrait par ailleurs mettre en place les réglementations qui garantissent le maintien de la capacité de fonctionnement des économies politiques nationales. Réaliser cette zone de libre-échange d'ici à 2010 ne semble pas réaliste à moins que des efforts nettement plus importants soient consentis par tous les partenaires. L'Union européenne doit promouvoir les accords commerciaux préférentiels et d'investissement pour améliorer les circonstances sociales, culturelles et économiques de l'autre bord de la Méditerranée. Afin de priver le terrorisme de ses sources d'alimentation, un effort particulier doit être également accompli pour promouvoir des contacts et des initiatives ayant pour but de mieux configurer et de poursuivre plus efficacement que ce que l'on n'a fait jusqu'à présent, les objectifs du partenariat social, culturel et interhumain conformément aux indications du troisième « panier » de Barcelone.
24. Il convient de développer une stratégie méditerranéenne pour un développement durable, de lutter avec encore plus d'efficacité contre la désertification et l'érosion du sol (les parlementaires actifs sont priés d'utiliser le réseau parlementaire de la Convention sur la lutte contre la désertification récemment créé sous les auspices de l'UIP et avec l'appui du Secrétariat de la CNULCD/UNCCD), de promouvoir une gestion efficace et intégrée des ressources de l'eau compte tenu des liens entre l'eau et d'autres secteurs comme l'agriculture, l'alimentation, l'énergie, la santé et les changements climatiques, et de garantir pour tous l'accès à une eau plus propre. Il faut établir un planning réaliste pour la protection de l'environnement marin et pour l'assainissement de la Méditerranée d'ici à 2020, les expériences positives et « lessons learned » en Mer Baltique et Mer du Nord pouvant être

mises à profit. Les différentes initiatives prises au niveau international, national et régional doivent être mieux coordonnées et intensifiées dans le cadre d'une priorité clairement affichée au niveau trans-méditerranéen. La coopération avec les organisations pertinentes de l'ONU - comme le programme d'environnement de l'ONU ou le secrétariat de l'ONU pour la lutte contre la désertification - doit être développée. Un système d'alerte rapide pour les catastrophes naturelles doit être mis en place.

25. Le codéveloppement durable euro-méditerranéen requiert une multiplication des liens entre gouvernements, collectivités régionales et communales ainsi qu'entre les différents acteurs économiques, publiques et privés.
26. Le soutien renforcé aux efforts de tous les pays de la région est nécessaire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, surtout dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, de la recherche scientifique, de l'égalité entre les sexes, de la santé et de la lutte contre la pauvreté.
27. L'immigration doit être réglée intégralement en faveur des deux côtés de la Méditerranée en respectant les droits des migrantes et migrants. Le terrorisme – par des extrémistes islamiques en particulier – recèle le pouvoir de nuire aux relations entre la population autochtone et les immigrés musulmans, rendant ainsi plus difficile encore l'interaction et l'intégration de ces derniers ; donc, la prévention et la lutte contre le terrorisme s'imposent. Tous les aspects de l'immigration illégale, y compris de la traite des êtres humains, nécessitent un règlement euro-méditerranéen et une coopération internationale plus intensive et une responsabilité partagée dans la gestion des flux migratoires, tout en veillant au respect des conventions internationales de protection des droits de l'homme dans les opérations visant à prévenir les phénomènes migratoires clandestins ou à y répondre. Il convient de développer des capacités de surveillance suffisantes aux frontières maritimes et de renforcer la capacité opérationnelle de l'Agence des frontières extérieures de l'UE (Frontex).
28. Une politique commune de migration et d'asile, à tout le moins une coordination et coopération plus étroite, – même au-delà de l'UE – est une nécessité d'ordre primordial. Nous soutenons la proposition de mettre en place un observatoire euro-méditerranéen sur les migrations, en tenant compte des expériences utiles du Comité européen sur les migrations (CDMG) et du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe et en utilisant, le cas échéant, les structures dudit Centre pour la création d'un tel observatoire. Etant donné que l'émigration est essentiellement imputable à des facteurs économiques et politiques stimulants, la création de meilleures conditions économiques, sociales et politiques dans l'espace méditerranéen méridional prend une importance particulière.

Entamer un dialogue plus réaliste, renforcer la dimension parlementaire et jeter des ponts

29. Ces dernières années le monde a connu une polarisation croissante aux niveaux culturels et religieux. Les attentats du 11 septembre et les actes de violence et de terreur ultérieurs (par exemple les attentats à la bombe à Londres, Istanbul et Madrid, le meurtre Van Gogh) en particulier, ont créé un climat d'insécurité et de peur. De plus en plus de gens ont commencé

Mise en forme : Puces et numéros

à croire qu'un choc des civilisations est inévitable et que les « autres » doivent modifier leurs valeurs si nous voulons vivre en paix ensemble. Cette attitude constitue une menace pour l'environnement international et crée un cercle vicieux. Le fossé qui se creuse entre les parties les met sur la voie de la confrontation au lieu de celle de la coopération, tandis que le manque de dialogue et de collaboration soutient les préjugés existants et augmente ainsi la distance entre eux. La coopération contre les menaces communes, telles que le terrorisme, le crime organisé et le radicalisme militant est la première victime de cette polarisation. Son impact négatif est également ressenti par les politiques d'intégration et les efforts pour créer une société ouverte et tolérante dans les pays qui hébergent des gens aux origines culturelles et religieuses différentes. Devant cette situation, nous voulons réunir nos forces pour résister aux tentatives pour monter les cultures les unes contre les autres, pour soutenir la suprématie d'une seule, ou pour propager le choc des civilisations. De telles idéologies mèneraient vite à un conflit où chacun de nous ne peut qu'être perdant. Et ils nous empêchent de trouver des solutions communes aux problèmes auxquels nous sommes confrontés.

30. Le dialogue, les rencontres et la coopération entre les acteurs publics et non-publics dans toute la région euro-méditerranéenne, y compris la zone de l'opposition islamique modérée, doivent être renforcés en impliquant des parlements comme l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM), les organisations des sociétés civiles, l'Association européenne des anciens parlementaires, l'économie et les syndicats, les scientifiques et les administrations régionales et locales. Les différentes organisations et institutions, comme le Conseil de l'Europe et son Centre Nord-Sud, et surtout le processus de Barcelone avec ses façonnages institutionnels (une intégration horizontale et une coopération plus intense des pays de la rive sud et orientale sont à espérer) doivent être utilisés encore d'avantage comme un forum, même pour les communications confidentielles. Ce dialogue - incluant le paradigme d'un développement durable et humain - peut être fructueux si l'Europe rencontre ses voisins avec respect, les écoute, respecte leurs traditions et sentiments religieux et soutient leurs efforts individuels vers des Etats de droit démocratiques. En l'occurrence, le dialogue du côté européen n'est pas simplement neutre mais s'oriente sur des valeurs et intérêts qui se reflètent aussi dans la Déclaration du Millénaire ; des questions telles la démocratie et l'égalité des femmes ou le refus de concepts politiques et religieux extrémistes imposent des prises de position claires. En dépit de nombreux points communs, l'image d'une harmonie entre toutes les cultures est trop souvent une chimère ; il faut travailler pour rendre pacifique et constructif « le choc des cultures », qui se produit déjà dans les sociétés européennes avec l'acceptation, le refus ou l'indifférence envers autrui. La Charte des droits fondamentaux adoptée par l'Union européenne pourrait inspirer le dialogue entre la Méditerranée du Nord et celle du Sud et de l'Est.
31. Il faut agir ensemble contre le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie, la xénophobie, l'intolérance et l'extrémisme qui appellent à la haine et à la violence - contre « l'Occident » ou aussi contre « l'Islam ». Une attitude commune aide à créer la compréhension et l'entente avec les autres et à lutter contre les distorsions d'autres cultures et de leurs identités.
32. Dans la société actuelle d'information, pour faciliter la compréhension mutuelle, il faut établir un espace commun d'information pour les citoyens des deux rives de la Méditerranée

pour assurer une connaissance réciproque de la réalité et enlever les stéréotypes existants. Il faudrait élargir le programme actuel euro-med audiovisuel et établir certains programmes communs audiovisuels, notamment à travers la radio et la télévision publiques .

33. L'APEM a souligné à juste titre, lors de sa réunion en mars 2005 au Caire, que le processus de Barcelone était actuellement la seule tentative dans toute la région méditerranéenne européenne qui s'efforce depuis des années de créer un espace de stabilité et de prospérité, fondé sur des valeurs communes, par un concept unique en son genre dans les relations internationales et a demandé en même temps de clarifier la relation institutionnelle et opérationnelle entre le processus de Barcelone, la politique de voisinage de l'UE et le partenariat stratégique.
34. A l'occasion de sa réunion à Rabat en novembre 2005, l'APEM a exigé une meilleure coordination entre toutes les initiatives internationales, bilatérales et régionales afin de pouvoir mener un dialogue plus efficace entre les cultures et civilisations. Dans ce cadre, nous soulignons l'exigence de faire mieux connaître la fondation Annah Lindt et de mieux exploiter son potentiel, de renforcer les rencontres culturelles et l'échange de cultures, d'utiliser encore plus qu'avant les instituts culturels et les écoles étrangères des pays européens dans la région pour la rencontre, la compréhension réciproque et l'ancrage des valeurs universelles. Dans le même but on devrait reconsidérer l'initiative du Parlement européen (résolution du 30 mai 1984) de création de l'université euro-arabe soutenue par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour faciliter la recherche commune et la formation de spécialistes et experts euro-arabes .
35. Notamment l'initiative de l'UE pour la démocratie et les droits de l'homme doit jouer un rôle déterminant dans le cadre du processus de Barcelone; l'ampleur de cet instrument doit englober le soutien pour le développement de vrais partis politiques, des syndicats libres et indépendants et des sociétés civiles. Une importance particulière est accordée aux médias libres dans chaque société ; les promouvoir constitue donc l'une des principales missions de l'UE. Une nouvelle tentative devrait être entreprise pour désigner un nouveau délégué euro-méditerranéen des médias.
36. Les activités de conseil et d'expertise de la « Commission européenne pour la démocratie par le droit » (Commission de Venise) se sont surtout avérées très utiles en Europe centrale et Europe de l'Est dans les réformes juridiques et constitutionnelles et le développement d'institutions démocratiques d'un Etat de droit – une circonstance qui n'est pas disponible de la même manière à l'espace arabe pour les processus de transformation car il n'y existe pas de pendant au Conseil de l'Europe. Dans cette mesure, la Commission de Venise devrait officiellement être investie d'un mandat méditerranéen.
37. Nous, anciens parlementaires, plaidons en faveur d'un recours plus fréquent aux instances telles les institutions parlementaires, les parlements nationaux, le Parlement européen, l'UIP et aussi les assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe, de l'espace euro-

méditerranéen, de l'OSCE ou de l'OTAN afin de promouvoir la collaboration dans le domaine de la démocratisation et des droits de l'homme et de rapprocher des citoyens le partenariat euro-méditerranéen. Cette coopération implique également le dialogue avec des mouvements et partis islamiques modérés dont la suppression par un régime autoritaire était et est souvent une cause de terrorisme. Une attention plus soutenue pour le partenariat euro-méditerranéen est attendue des médias - surtout en Europe centrale, en Europe du Nord et en Europe de l'Est.

38. Compte tenu de nos expériences, nous suggérons aux collègues actifs au sein de leurs parlements et commissions de mettre en place une meilleure information réciproque, une harmonisation et une concentration des forces dans la politique euro-méditerranéenne et de s'efforcer, au niveau international, d'adopter des positions communes avec des parlementaires qui partagent les mêmes idées.
39. Nous, anciens parlementaires, proposons des champs d'actions concrets en vue de réduire progressivement les écarts considérables existant et de jeter des ponts entre les deux rives de la Méditerranée :
- Lancement d'une campagne « La Méditerranée, patrimoine et avenir commun »,
 - Encouragement des jumelages entre institutions culturelles (universités, maisons culturelles etc.), régions, provinces, collectivités locales et des jumelages épistoliers (aussi par des lettres électroniques) entre écoles,
 - Augmentation de la mobilité et élargissement des rencontres entre enseignants et étudiants venus d'horizons différents,
 - Enseignement de l'histoire et rédaction de manuels scolaires conformément aux recommandations du Conseil de l'Europe (renoncement aux préjugés historico-culturels et aux éléments racistes et xénophobes),
 - Octroi à des pays de la rive sud du statut d'observateur auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe,
 - Développement d'activités spécifiques des associations des anciens parlementaires envers l'autre côté de la Méditerranée.
40. Nous proposons d'intensifier les collaborations judiciaires et policières existantes autour de la Méditerranée et de créer un système de surveillance (« monitoring system ») et de faire régulièrement des rapports pour évaluer les progrès envers un vrai partenariat euro-méditerranéen.
41. L'objectif, impliquant trois continents, de faire de la Méditerranée un espace de paix, de stabilité et de prospérité par le dialogue, l'échange, la coopération et un concept intégré d'un développement durable et humain revêt une importance essentielle pour les hommes au Nord et au Sud de la Méditerranée.